

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009

Le quorum étant atteint Monsieur le Vice-Président Olivier Sénéchal ouvre la séance.

I. Plan d'action dans le cadre de la lutte contre la grippe A H1 N1

Monsieur Pierre Chabasse, secrétaire général expose le plan d'action mis en œuvre à l'UVHC.

Il comprend 3 axes :

- a) Informer : gestes barrière à adopter, affiches à placarder, situation exacte sur la pandémie en France.
- b) Protéger : les premières mesures ont été prises au niveau de la chaîne d'inscription. Le nettoyage des locaux et des postes de travail est effectué désormais avec des produits adaptés.
- c) Assurer la continuité du service : lors de la phase de pandémie, si, sur ordre du préfet, l'établissement est fermé partiellement ou totalement, il conviendra alors d'assurer la continuité pédagogique et administrative.

Le volet pédagogique de ce plan de continuité est développé par M. Alain Mayeur qui rappelle quels sont les moyens mis en œuvre pour maintenir le service d'enseignement à l'UVHC. Un document est distribué aux membres du CEVU proposant un certain nombre d'actions.

Ce plan de continuité pédagogique prendrait appui sur les TICE déjà utilisées à l'Université puisque tout étudiant inscrit à l'UVHC dispose d'un code d'accès personnalisé à son ENT de même que les personnels enseignants et administratifs de l'établissement.

Il est rappelé que les services numériques disponibles au niveau de l'ENT sont les suivants :

- accès au dossier administratif de l'étudiant
- courrier électronique
- emploi du temps
- actualités et vie de l'établissement

- cours en ligne et dispositif de formation à distance
- espace de stockage et de partage de documents
- accès aux ressources numériques en ligne (documentation, ressources pédagogiques des UNT, bases de données d'éditeurs, Canal U).
- listes de diffusion globale, par composante, par formation

A cet effet, la communication peut donc être instaurée par tous les moyens ci-dessus déclinés entre l'administration de l'établissement et les étudiants de même qu'entre les enseignants et les étudiants à l'aide de :

- listes de diffusion et d'échanges de documents,
- plate-forme pédagogique Moodle (dépôt de documents, classes virtuelles,),
- ressources numériques locales et nationales,
- outil de webconférence.

Après cet exposé, Mme Hallot demande si les vacataires chargés d'enseignement peuvent également avoir accès à la plateforme. Monsieur Mayeur répond que cette option n'a pas été retenue pour l'instant.

Monsieur Rouzé revient ensuite sur l'accès des étudiants apprentis à ce dispositif puisque la plupart d'entre eux n'ont pas finalisé leur inscription étant donné qu'ils ne se trouvent pas tous en possession de leur contrat d'apprentissage.

Enfin, M. Goichot évoque la question de l'assistance par téléphone et par courriel aux enseignants pour l'aide à la mise à disposition de cours.

Ce plan de maintien du service d'enseignement à l'Université de Valenciennes est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin

Monsieur Goichot intervient sur le passage concernant l'évaluation des formations et des enseignements et souhaiterait que l'on ajoute au compte rendu que le dispositif dont il s'agit sera évalué à la fin de l'année universitaire 2009/2010 et sera ensuite soumis à l'approbation des membres du CEVU pour les périodes à venir.

Résultat : deux abstentions, 18 votes positifs

III. Election du Vice-Président étudiant

Messieurs Sénéchal et Chabasse rappellent que cette élection s'effectue à la majorité simple, et que le mandat court sur deux années.

Parallèlement il est rappelé que l'actuel vice président étudiant, Pierre-Henri Prévost perd sa qualité d'usager en cette rentrée de septembre 2009.

Il présente son bilan, les actions qu'il a mené, ses missions et avoue qu'il a vécu une année riche en rencontres et en apprentissage.

Il remercie les deux vice-présidents avec lesquels il a plu particulièrement travaillé.

En retour, Olivier Sénéchal remercie Pierre Henri Prévost pour son implication forte dans la vie universitaire au cours de son mandat.

Le secrétaire général procède ensuite à l'appel à candidatures. Il annonce qu'il a reçu celle de M. Quentin Mallet en date du 1^{er} septembre 2009. Aucun autre candidat ne se manifeste en séance.

Monsieur Mallet prend la parole pour présenter son programme d'actions. Il explique qu'il est étudiant en 3^{ème} année de STAPS, qu'il a adhéré à des associations de composante et à la FEV, qu'il a été élu en conseil d'UFR et qu'il tient un mandat au CEVU.

Une fondation d'anciens étudiants l'intéresse ainsi qu'une remise à plat des conditions d'attribution du FSDIE.

Il a par ailleurs travaillé sur le statut de l'élu étudiant. Il annonce qu'il veut être aussi le défenseur des étudiants en règle générale.

Monsieur Franck Barbier prend la parole pour indiquer que Monsieur Mallet a mis beaucoup d'énergie et de dynamisme au niveau de la vie étudiante au sein de la composante qu'il dirige.

Monsieur Goichot de manière plus générale revient sur une question de diffusion de l'information et estime que l'institution doit donner les moyens au vice président étudiant de pouvoir remplir cette tâche d'information.

Résultat du scrutin qui a lieu à bulletin secret :

- 20 suffrages exprimés en faveur de Monsieur Mallet
- 1 bulletin nul

La date de prise de fonction de Monsieur Mallet en tant que vice président étudiant sera le 02 octobre 2009.

IV. Point d'information sur la rentrée 2009

Messieurs Sénéchal et Bouchez exposent qu'à la date du 16 septembre midi, le nombre d'inscriptions prises à l'UVHC, toutes filières confondues, était arrêté à 6 700 (y compris les étudiants en attente de paiement).

Les inscriptions ont débuté le 07 juillet suite à la publication des résultats du bac 2009 à cette date.

La période de juillet a été réservée aux primo entrants.

Les étudiants ont eu la possibilité de s'inscrire jusqu'au 21 juillet. On recensait à cette date 2 591 inscriptions.

Les opérations ont repris dès le jour de la réouverture de l' Université soit le lundi 24 août.

Des perturbations du serveur ont entravé le déroulement des opérations d'inscription durant 2 jours et demi.

Aussitôt après cet épisode, un pic de réinscriptions par le web a été enregistré et à la date du 16 septembre, 2 131 étudiants s'étaient réinscrits par internet.

Le nombre total d'inscrits à ce jour est au même niveau que celui décompté lors de la rentrée de septembre 2008 à jour constant.

Monsieur Raviart intervient sur 3 points et déplore qu'il n'y ait pas eu de communication institutionnelle sur les dates de rentrée dans les composantes fixée pour beaucoup de filières au 1^{er} septembre.

Il demande si le nombre de primo entrants est en diminution et si la procédure mise en oeuvre par Campus France vis-à-vis des étudiants étrangers est cohérente ou non.

Monsieur Raviart est rassuré par Monsieur Sénéchal sur ces deux derniers points.
Madame Hallot intervient sur le traitement par post bac et l'absence de sélectivité de l'Université ouverte à tous les bacheliers y compris les bacheliers professionnels, lesquels titulaires de ce diplôme peuvent s'inscrire librement.

Monsieur Sénéchal répond sur la nécessité d'établir des contacts plus étroits encore avec les lycées de la région.

Madame Martin intervient pour constater la réduction de l'impact des journées portes ouvertes lesquelles sont fixées au 6 mars 2010 pour l'année à venir.

Monsieur Sénéchal conclut en affirmant que l'évènement majeur à destination des lycéens est désormais le Forum DEM2O.

V. Procédure transitoire de validation de la première année du master pour les étudiants préparant en 2009/2010 les concours de l'enseignement

Des discussions ont eu lieu entre le rectorat, les six universités de la région et l'IUFM, composante de l'Université d'Artois, pour ce qui relève de la validation de la 1^{ère} année de master à destination des étudiants qui se présentent aux concours de recrutement de PE, CPE et PLC, et qui sont inscrits à l'IUFM.

Trois cas de figure sont présentés :

- a) Candidats admis au concours : validation du M1 avec l'attribution de 60 crédits
- b) Candidats admissibles au concours : validation d'études sans attribution de crédits
- c) Candidats non admissibles au concours mais titulaires d'un M1 : inscription après examen du dossier et avis de la commission pour l'entrée en M2 selon le parcours.

Il est rappelé que les candidatures à l'agrégation représentent un dispositif particulier.

Le texte est adopté à l'unanimité des membres du CEVU.

VI. Demande d'ouverture d'un département génie civil à l'IUT

Le directeur de l'IUT a reçu à ce sujet la réponse de la DGES qui est négative au motif d'une spécialisation excessive au niveau de la demande formulée et de la présentation simultanée de deux dossiers similaires dans l'académie de Lille.

Monsieur Rouzé ajoute que le Ministère procède généralement à peu de création de nouveaux départements d'IUT.

IL existe déjà un DUT Génie Civil à l'IUT de Béthune. Néanmoins, pour ce protocole, il y a eu concertation entre les trois directeurs d'IUT concernés de la région et dans cette perspective de répartition des formations, l'UVHC adoptait un profil plus orienté vers le second œuvre.

Monsieur Rouzé conclut son intervention en précisant que son institut ne présentera pas un nouveau dossier en 2010 mais mettra cette question à l'ordre du jour de la rentrée 2011.

VII. Remarques de l'AERES au sujet des masters cohabilités

Quatre dossiers sont présentés. Les compléments explicatifs ont été portés par les établissements supports.

Le master « Lettres, langues et sciences humaines » de l'UVHC est également dans ce dossier, concernant les remarques de l'AERES.

Les membres du CEVU prennent connaissance de son contenu, il a reçu la qualification A.

VIII. Licence pro activités juridiques par apprentissage

Il revient à Monsieur Olivier Lutun de soutenir ce dossier. Cette licence est déjà ancienne et proposée en formation initiale. Elle reçoit des étudiants provenant de notre DEUST assistant juridique, du DUT carrière juridique et de la licence 2 de droit.

Cette licence pro est tournée vers l'exploitation d'une société (droit fiscal, social, recouvrement de créances et procédures collectives, etc...).

Les cours se déroulent du lundi au mardi à l'Université, le reste de la semaine en entreprise. La formation dure une année, de début septembre à fin août.

Adoption à l'unanimité.

IX. Règlement d'usage des bibliothèques relevant du SCD

Monsieur Gravier, nouvellement affecté au SCD explique les modifications de paramétrage du système de prêt et de retour des documents au SCD.

Il s'agit d'apporter un tempérament aux pénalités existantes. Désormais, si un étudiant rend un ouvrage avec retard, il fera l'objet de points de pénalité selon le système suivant :

- un jour de retard = un point de pénalité ; 5 point de pénalité = un jour d'impossibilité d'emprunt.

Une autre mesure a trait au renouvellement des prêts par téléphone s'il n'existe pas de demande du livre dont il s'agit par un nouveau lecteur.

X. Convention relative à la mise en place de la délivrance conjointe du master professionnel SISS, option management des organisations sportives et de loisirs délivré par notre FSMS et le master management du sport et des loisirs délivré par l'école supérieure du commerce et du management Westford

Monsieur Franck Barbier explique le canevas retenu pour délivrer le grade de master auprès des élèves de Westford. Il s'agit d'étudiants placés en alternance à Grenoble ou Lyon. Il est rappelé pour mémoire que Westford est un établissement privé qui pratique essentiellement la formation continue. Les frais d'inscription s'élèvent à 7 800 €.

Monsieur Barbier précise que les sujets pour l'évaluation et les jurys pour les délibérations seront communs. Il est entendu que les autres partenaires du master cohabilité (régional, commun aux 5 autres universités de la région) ont été prévenus de cette opération.

Monsieur Barbier conclut son intervention en indiquant que les diplômes de West ford sont reconnus par la commission Eiffel.

Résultat du vote : unanimité moins un vote contre

XI. Questions diverses

Monsieur Goichot revient sur la question du tri sélectif à l'UVHC avec l'espoir d'obtenir une réponse pour le prochain CEVU.

Monsieur Raviart questionne sur le prochain salon de l'étudiant qui devrait ouvrir ses portes sur le site de Valenciennes, le 20 novembre prochain, et non à Lille comme précédemment.

Monsieur Sénéchal exclut que l'Université ne puisse pas être intéressée au premier chef par cet évènement, notre établissement se doit d'y ouvrir un pavillon

Pierre-Henri Prévost évoque la présence de l'UNEF au moment de la chaîne d'inscription et revient sur une remarque du rapport de l'AERES au sujet des projets tutorés pour les étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Dogheche Elhaj

Follet Claudine

Gouazé Serge

Piechowiak Sylvain

Collège B :

Hallot-Gauquié Anne-Valérie

Hamroun Mohamed

Bouchart Franck

Goichot François

Goutin Philippe

Raviart Jean-Marie

Collège BIATOSS :

Deruy Eric

Joly André

Martin Hélène

Collège Usagers :

Mallet Quentin

Mercier Hélène

Prévost Pierre-Henri

Pouvoirs :

M. Fabre à M. Dogheche
M. Goudercourt à M. Prévost
M. Pothin à Mme Mercier
Mme Kras à M. Deruy
Mme Spiquel à M. Gouazé

Membres invités :

Madame Debroucker, représentant Madame Muller
Messieurs Barbier, Bonduelle, Bouchez, Rouzé, Tugorès

Excusé :

M. Fabien Thiémé

Membres de droit :

Monsieur Chabasse

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**



Professeur Olivier SENECHAL